Réseau Anti Arnaques

Info-Alerte n° 2066 du 18 décembre 2019

UFC QUE CHOISIR

INTERMARCHÉ appâte avec des bons d'achat

Vous avez certainement remarqué l'offre publicitaire d'**INTERMARCHÉ** valable du 13 au 15 décembre 2019 : « Cette année, prévoyez un sapin plus grand. » En effet, dès 35 € d'achat au rayon jouets, vous allez recevoir 50 % du montant dépensé en bons d'achat.

Les lecteurs des mises en garde **Info-Alerte** du **Réseau anti-arnaques** connaissent bien le dicton : « Ce qui est gratuit *(ou presque)* n'existe pas. »

Dans le cas présent, la lecture attentive de cette opération promotionnelle permet de découvrir les contraintes :

- ⇨ Les consoles de jeu et les jeux vidéo sont exclus de cette opération ;
- ⇨ Le montant obtenu *(50 % de votre paiement)* est divisé en deux bons d'achat d'un montant égal ;
- ⇨ Chaque bon d'achat est utilisable lors d'un passage en caisse dans le magasin émetteur hors presse, gaz et carburants sous réserve d'effectuer un nouvel achat d'un montant supérieur à 35 € ;
- ⇨ Le premier bon d'achat devra être utilisé dans la période du 16 au 22 décembre 2019, le second dans la période du 23 au 31 décembre 2019.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00049
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication :
Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)